FICHE N°37

SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AMENAGEMENT POUR LA COHESION ET LA SOLIDARITE URBAINE ACSU – INVESTISSEMENT

OBJECTIF

Aider à l'investissement des associations situées ou menant des actions sur les territoires de la Politique de la Ville.

BÉNÉFICIAIRES

Associations, Offices Publics ou Privés d'HLM œuvrant pour la préservation du lien et de la cohésion sociale, de la solidarité entre les habitants, pour l'éducation et la prévention.

Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des associations s'inscrivant dans un domaine spécifique (Culture, Sport, Insertion, etc.) ou les projets à caractère commercial

CONDITIONS/ELIGIBILITE

- ce dispositif n'est pas prévu pour le financement des véhicules
- pour les travaux, conditions de propriété ou autorisations à transmettre : se reporter à la rubrique Subventions, mode d'emploi

Subvention d'investissement pour l'achat de gros appareillages ou de mobilier, ou pour des opérations d'investissement plus importantes : travaux de construction, d'aménagement, de rénovation ou d'agrandissement, etc.

MODALITÉS

L'octroi et le montant de la subvention s'apprécient sur présentation du dossier de demande (devis, plan de financement,…)

Se référer à la rubrique Subventions, mode d'emploi.

DÉLAIS DE RÉALISATION

Se reporter à la rubrique Subventions, mode d'emploi

FORMULATION DE LA DEMANDE

- dossier de demande de subvention à retirer dès le mois d'août de l'année précédente auprès du Bureau des Associations – Hôtel du Département ou à télécharger sur le site Internet du Conseil Général www.cg13.fr/Rubrique Associations
- tout document permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions…

CONTACT
Direction de la Vie Locale
Pôle Animation Sociale et Politique de la Ville
04 13 31 37 70/04 13 31 37 75
Hôtel du Département – 52, avenue de St Just – 13004 Marseille